

A young girl with dark hair in pigtails, wearing a light blue shirt, and a young boy with dark hair, wearing a dark blue shirt, are sitting at a wooden table. They are looking at a large, colorful map spread out on the table. The girl is leaning forward, looking intently at the map, while the boy is looking at her with a slight smile. The background is a bright, indoor setting with a bookshelf and a window with greenery outside. The image is decorated with a colorful grid pattern of squares in shades of blue, green, yellow, orange, and pink, primarily on the left and right sides.

NORMES DE CERTIFICATION DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS DE L'ALBERTA

> TABLE DES MATIÈRES

APERÇU	5
I. RÉSULTATS POUR LES ENFANTS	7
Norme 1 :	
Des relations positives et favorables et des environnements physiques et affectifs enrichis favorisent le bien-être et le développement des enfants.	8
1.1 Les programmes de garde d'enfants favorisent et soutiennent une estime de soi positive chez les enfants et un sentiment d'appartenance grâce à des relations axées sur le soutien.	8
1.2. Les programmes de garde d'enfants ont des interactions et communications respectueuses et positives avec les enfants.	9
1.3. Les programmes de garde d'enfants intègrent des environnements physiques intérieurs bien conçus axés sur l'apprentissage pour favoriser le développement optimal des enfants.	10
1.4. Le développement des enfants est appuyé par des environnements extérieurs qui offrent des espaces de jeu actif et des occasions de découvrir le monde naturel et d'en faire l'expérience.	10



Norme 2 :

La planification des programmes et les pratiques appuient le développement optimal de chaque enfant dans un environnement inclusif d'apprentissage et de garde de jeunes enfants qui valorise le jeu et y accorde de l'importance. 11

2.1. Les programmes de garde d'enfants intègrent des approches inclusives qui respectent la diversité des enfants et accordent de la valeur à leurs besoins et antécédents individuels. 11

2.2. Les programmes de garde favorisent le bien-être physique de tous les enfants et intègrent le savoir-faire physique dans les programmes quotidiens. 12

2.3. Les programmes de garde d'enfants favorisent l'acquisition de compétences, l'exploration active et l'apprentissage par le jeu. 13

2.4. Les programmes de garde d'enfants utilisent des observations, la consignation de renseignements et de la documentation pour planifier le programme en fonction des besoins, capacités et intérêts des enfants ainsi que de leurs expériences avec les familles et les collectivités. 14

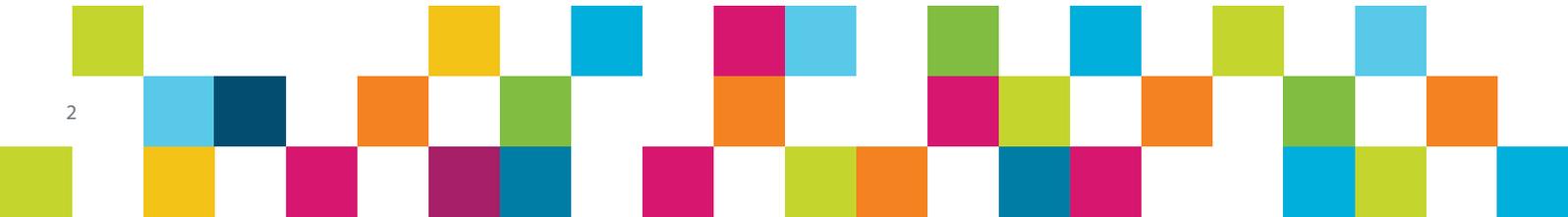
II. RÉSULTATS POUR LES FAMILLES 15

Norme 3 :

Les relations avec les familles sont respectueuses et axées sur le soutien. 16

3.1. Les programmes de garde d'enfants travaillent en partenariat avec les familles et respectent leurs croyances et expertise en tant que principaux fournisseurs de soins dans le cadre de l'éducation de leurs enfants. 16

3.2. Les programmes de garde d'enfants mettent en œuvre des pratiques claires et simples qui favorisent l'échange régulier de renseignements avec les familles. 17



3.3 Les programmes de garde d'enfants appuient les familles grâce à la participation des parents, en mettant en commun les ressources et en fournissant de l'information concernant du soutien supplémentaire pour leurs enfants. 17

III. RÉSULTATS POUR LE PERSONNEL 18

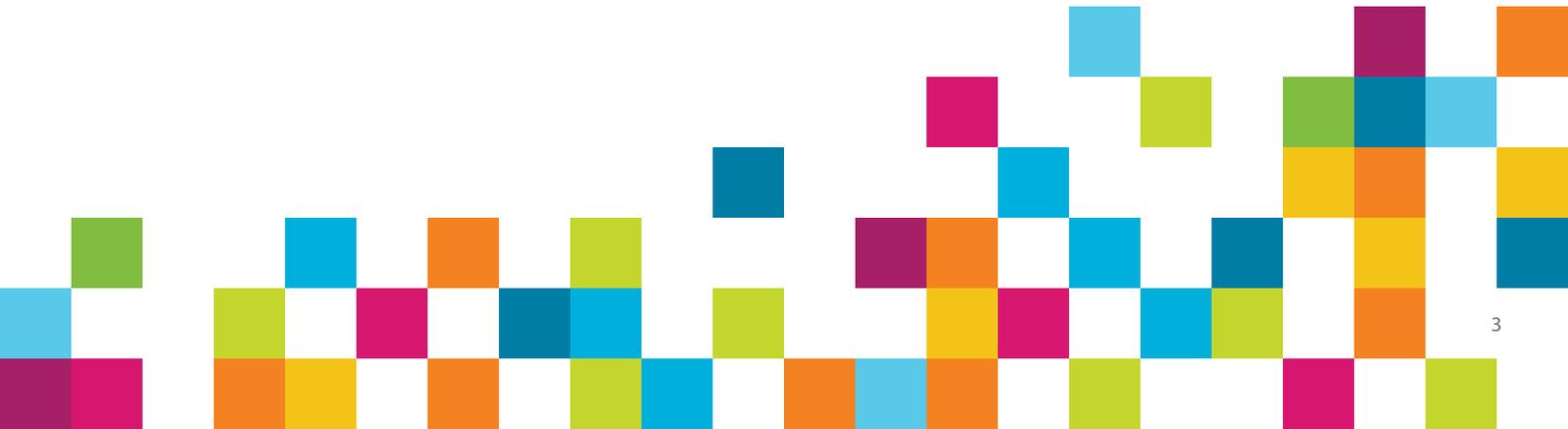
Norme 4 :

Les programmes de garde d'enfants créent un milieu de travail qui offre du soutien en vue de maintenir une équipe qualifiée de professionnels des services de garde et de les aider à fournir des services de garde de haute qualité grâce à leur philosophie ainsi qu'à leurs politiques, procédures et pratiques. 19

4.1 Les programmes de garde d'enfants disposent d'énoncés clairs et à jour pour faire état de leurs philosophies, politiques, buts et stratégies de programme en place de manière à aider les professionnels des services de garde à fournir des services de qualité. 19

4.2 Les programmes de garde d'enfants sont dotés de ressources humaines et de pratiques de gestion bien définies pour appuyer une équipe qualifiée de professionnels des services de garde d'enfants et maintenir un milieu de travail positif. 19

4.3 Les programmes de garde d'enfants comportent un milieu de travail positif et une culture organisationnelle qui appuient le bien-être et le perfectionnement des professionnels des services de garde d'enfants. 20



IV. RÉSULTATS POUR LA COLLECTIVITÉ 21

Norme 5 :

Les programmes de services de garde d'enfants collaborent avec les organismes et sources de services communautaires pour répondre aux besoins des enfants et des familles qu'ils servent. 22

5.1 Les programmes de garde d'enfants sont sensibles aux divers besoins des enfants et des familles qu'ils servent. 22

5.2 Les programmes de garde d'enfants établissent des relations de travail avec les organismes et sources de services au sein de la collectivité. 22

5.3 Les programmes de garde d'enfants sont dotés d'un processus clairement défini qui régit la participation des intervenants communautaires. 22

Norme 6 :

L'amélioration continue de la qualité est démontrée grâce au processus continu d'auto-surveillance et d'évaluation. 23

6.1 Les programmes de garde d'enfants exécutent des processus continus de surveillance et d'évaluation auxquels participent le personnel administratif, les familles, les professionnels des services de garde d'enfants et d'autres intervenants pour appuyer l'amélioration continue de la qualité. 23

6.2 Les programmes de garde d'enfants utilisent le plan d'amélioration de la qualité pour fixer les buts du programme chaque année. 24

6.3 Les programmes de garde d'enfants sont dotés de politiques et procédures administratives judicieuses, aptes à appuyer la prestation de services de qualité. 24





APERÇU

La certification des services de garde d'enfants de l'Alberta favorise l'excellence dans les milieux de garde d'enfants et aide les familles à choisir les meilleurs services pour leurs enfants. Les normes de certification sont fondées sur les recherches et pratiques exemplaires actuelles qui mettent l'accent sur les résultats concernant les enfants, le personnel, les familles et les collectivités.

La certification est offerte aux services de garde agréés et aux services de garde en milieu familial approuvés depuis 2004; elle a été élargie en 2009 pour inclure les programmes de garde parascolaires autorisés.

En Alberta, la certification des services de garde d'enfants est un processus volontaire grâce auquel les programmes de garde d'enfants agréés et approuvés (programmes de garderie, programmes de garde parascolaires et organismes de garde en milieu familial) démontrent qu'ils répondent aux normes d'excellence aux fins de certification; ces normes dépassent celles prévues dans la réglementation en matière d'agrément et les normes de garde en milieu familial de la province. Le gouvernement de l'Alberta a élaboré les normes d'excellence pour la certification en consultation avec des exploitants de services de garde, des éducateurs et des professionnels de la petite enfance, des organismes de garde d'enfants et des intervenants clés. Les normes reflètent les pratiques exemplaires et assurent la prestation de services de garde de grande qualité pour les familles et les enfants, depuis la naissance jusqu'à douze ans.

Dans le cadre du processus de certification, le programme de garde d'enfants commence par effectuer une autoévaluation complète de ses services et politiques, y compris des activités telles que la détermination des éléments à améliorer, la création d'un plan d'amélioration de la qualité ainsi que la mise en œuvre des stratégies élaborées pour atteindre les normes d'excellence. Il faut environ quinze mois pour réaliser l'autoévaluation. Lorsque le programme est certain de répondre à toutes les normes, a recueilli toutes les

preuves à l'appui et est prêt pour l'évaluation officielle, il demande à l'organisme de certification d'effectuer une évaluation sur place. Durant cette évaluation, l'organisme de certification recueille et examine les preuves concernant le programme et fait des observations pour valider si le programme a répondu aux normes d'agrément. S'il répond aux normes, le programme reçoit un certificat de certification valide pendant trois ans.

Les programmes ainsi certifiés doivent continuer de répondre aux normes de certification pendant les trois années de validité ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre continuellement des stratégies à la lumière de leur plan d'amélioration de la qualité. Ils font l'objet d'un examen administratif chaque année pour conserver leur certificat ainsi que d'une évaluation complète sur place tous les trois ans pour le renouveler. Les programmes certifiés font également l'objet de visites des lieux non annoncées qui peuvent survenir à tout moment durant la durée de validité du certificat.

Il y a six normes de certification, lesquelles sont divisées en quatre catégories : i) résultats pour les enfants; ii) résultats pour les familles; iii) résultats pour le personnel; et iv) résultats pour la collectivité. Chacune de ces six normes comprend des « critères » numérotés (principes et pratiques directrices sur lesquels reposent les normes) qui sont divisés à leur tour en « indicateurs » qui servent de mesures observables.



I. RÉSULTATS POUR LES ENFANTS

Les enfants sont remplis de potentiel à leur naissance et s'épanouissent au sein de familles, de collectivités et de programmes de garde qui offrent des milieux attentionnés et respectueux tout en fournissant des occasions de croissance et d'exploration.

Des services de garde de qualité en bas âge sont essentiels au développement du cerveau et à l'établissement d'interconnexions neurologiques qui favorisent le développement de la capacité des enfants de réfléchir et de comprendre le monde qui les entoure. Les services de garde de grande qualité contribuent à la croissance physique, créative, cognitive, sociale et affective qui constitue le fondement de la santé, du bien-être, du développement et de l'apprentissage des enfants toute leur vie.

> Norme 1 :

Des relations positives et favorables et des environnements physiques et affectifs enrichis favorisent le bien-être et le développement des enfants.

Il est essentiel de veiller à instaurer des environnements d'apprentissage enrichis pour jeunes enfants dans les milieux de garde. Des environnements physiques bien planifiés, bien équipés et invitants, à l'intérieur comme à l'extérieur, permettent aux enfants de vivre des expériences qui favoriseront leur croissance et leur développement. En établissant des relations respectueuses et attentives avec les enfants, les professionnels de la garde d'enfants créent un environnement affectif positif qui contribue au bien-être général des enfants et au développement optimal de leurs cerveaux.

1.1 Les programmes de garde d'enfants favorisent et soutiennent une estime de soi positive chez les enfants et un sentiment d'appartenance grâce à des relations axées sur le soutien.

Indicateurs

Favoriser la conscience de soi et le sentiment d'appartenance

- a. Réagir positivement aux points forts et intérêts individuels des enfants grâce à des interactions en petits groupes et à des communications individuelles axées sur le soutien.
- b. Aider les enfants à développer une conscience de soi en reconnaissant leurs qualités et antécédents uniques.
- c. Aider les enfants à explorer leurs points forts, nouvelles capacités et intérêts individuels.
- d. Donner aux enfants des occasions de faire preuve d'indépendance.

Établir des relations positives pour tisser des liens solides

- e. Manifester sa gratitude aux enfants qui reconnaissent les compétences, réalisations et contributions des pairs.
- f. Favoriser des liens affectifs solides avec les enfants en communiquant les sentiments, en se montrant chaleureux et en faisant preuve d'acceptation au moyen de comportements rassurants verbaux et non verbaux.
- g. Répondre aux besoins et indices comportementaux des enfants d'une façon appropriée, opportune, attentionnée et uniforme.

1.2 Les programmes de garde d'enfants ont des interactions et communications respectueuses et positives avec les enfants.

Indicateurs

Favoriser des interactions axées sur le respect et le soutien pour susciter des sentiments de confiance et de sécurité

- a. Parler aux enfants en fonction de leur niveau de développement.
- b. Écouter activement les enfants.

- c. Accorder de la valeur au droit de chaque enfant de voir ses sentiments et effets personnels respectés.
- d. Donner l'exemple d'interactions respectueuses avec d'autres adultes.
- e. Utiliser un continuum de stratégies adaptées au niveau de développement et à l'âge lorsqu'il faut guider les enfants dans un environnement attentionné, respectueux et bienveillant.
- f. Discuter des comportements attendus avec les enfants en fonction de leur niveau de développement.
- g. Utiliser des techniques d'observation pour déterminer les causes des comportements difficiles et modifier l'environnement et la supervision pour promouvoir l'adoption de comportements positifs.
- h. Aider les enfants à adopter des comportements positifs et à exprimer leurs sentiments de façon socialement acceptable.
- i. Guider les enfants lorsqu'ils

1.3 Les programmes de garde d'enfants intègrent des environnements physiques intérieurs bien conçus axés sur l'apprentissage pour favoriser le développement optimal des enfants.

Indicateurs

- a. Organiser l'espace intérieur de façon à répondre aux besoins variés de développement des enfants.
- b. Concevoir des environnements stimulants et interactifs, en veillant à ce que le matériel de jeu et d'apprentissage comprenne un vaste éventail d'éléments de diversité (p. ex., capacité, culture, ethnicité, composition de la famille, sexe).
- c. Veiller à ce que le milieu d'apprentissage favorise l'alphabétisation des jeunes enfants.
- d. Aménager des expositions et des centres d'intérêt pour améliorer l'espace.
- e. Fournir de multiples sources d'éclairage qui conviennent aux activités et expériences d'apprentissage.
- f. Apporter des éléments de la nature dans l'espace intérieur pour faciliter les expériences sensorielles.

1.4 Le développement des enfants est appuyé par des environnements extérieurs qui offrent des espaces de jeu actif et des occasions de découvrir le monde naturel et d'en faire l'expérience.

Indicateurs

Terrains de jeux extérieurs

- a. Organiser et équiper l'espace de jeu extérieur de façon à fournir une gamme d'expériences de développement et d'activités physiques aux enfants dans un milieu sans danger.

Explorer, apprécier et découvrir le monde naturel

- b. Donner aux enfants des occasions d'explorer et d'apprendre dans des milieux naturels.
- c. Encourager l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement pour tisser des liens entre les enfants et le monde naturel.
- d. Donner aux enfants des occasions d'apprendre comment les éléments présents dans la nature sont utilisés dans la vie quotidienne.

> Norme 2 :

La planification des programmes et les pratiques appuient le développement optimal de chaque enfant dans un environnement inclusif d'apprentissage et de garde de jeunes enfants qui valorise le jeu et y accorde de l'importance.

Dans des environnements inclusifs de services de garde, les enfants acquièrent des niveaux supérieurs de compétences sociales, de capacités physiques, d'aptitudes linguistiques, de développement affectif, de pensée créatrice et de capacités de résolution de problèmes. Des expériences variées qui conviennent au niveau de développement sont essentielles au développement du cerveau chez les jeunes enfants. Les programmes de garde de haute qualité procurent aux enfants du matériel éducatif stimulant, des activités enrichissantes, des expériences de jeu créatives et des interactions qui découlent des intérêts des enfants afin de promouvoir leur apprentissage et leur développement. Les programmes de garde d'enfants de qualité planifient minutieusement les activités en fonction des idées des enfants et consignent la croissance et le développement soutenus des enfants.

2.1 Les programmes de garde d'enfants intègrent des approches inclusives qui respectent la diversité des enfants et accordent de la valeur à leurs besoins et antécédents individuels.

Indicateurs

Approches inclusives qui favorisent tous les types de diversité

- a. Intégrer les expériences et les antécédents culturels des enfants dans la planification quotidienne des programmes.
- b. Appuyer la diversité, en veillant à ce qu'il y ait du matériel, de l'équipement et des ressources appropriés pour répondre aux besoins et intérêts de tous les enfants.
- c. Intégrer des pratiques inclusives qui font participer tous les enfants.

Approches pour les enfants qui ont des besoins spéciaux

- d. Fournir du soutien aux familles et aux enfants qui ont des besoins spéciaux.
- e. Fournir de la formation et du soutien aux professionnels des services de garde pour les aider à travailler dans des milieux inclusifs et avec des enfants qui ont des besoins spéciaux.
- f. Modifier judicieusement le milieu pour favoriser la réussite des enfants.

2.2 Les programmes de garde favorisent le bien-être physique de tous les enfants et intègrent le savoir-faire physique dans les programmes quotidiens.

Indicateurs

Corps et mouvement

- a. Promouvoir l'activité physique et réduire au minimum les périodes pendant lesquelles les enfants ne bougent pas.
- b. Fournir diverses ressources récréatives à l'appui d'activités physiques selon la saison.
- c. Planifier tout particulièrement des expériences et activités qui développent la motricité fine.

- d. Participer aux activités physiques avec les enfants.
- e. Planifier des expériences physiques qui favorisent la coopération entre les enfants.
- f. Fournir des expériences physiques variées en fonction des compétences et des intérêts de chaque enfant.
- g. Adapter les activités et expériences pour veiller à ce que les enfants ayant diverses capacités puissent participer en fonction de leur niveau de confiance.

Mouvement actif à l'intérieur et à l'extérieur

- h. Prévoir dans la planification diverses expériences physiques à l'intérieur et à l'extérieur chaque jour.
- i. Veiller à ce que l'utilisation de la technologie qui favorise les comportements sédentaires (ordinateurs, télévision) soit limitée et serve principalement à l'atteinte des buts de développement prévus.

Répondre aux besoins en matière de soins personnels et de santé physique

- j. Veiller à ce que les soins personnels des enfants soient individualisés.

- k. Veiller à ce que les horaires de repos ou siestes des enfants répondent à leurs besoins individuels en matière de développement.
- l. Respecter les exigences alimentaires des enfants de nature individuelle et culturelle.

2.3 Les programmes de garde d'enfants favorisent l'acquisition de compétences, l'exploration active et l'apprentissage par le jeu.

Indicateurs

Fournir des expériences de jeu, les élargir et y assurer la participation

- a. Planifier des expériences qui favorisent le développement et l'apprentissage dans tous les domaines de développement (aspect physique, social, affectif, créatif et intellectuel).
- b. Promouvoir l'alphabétisation des jeunes enfants au moyen des programmes quotidiens.
- c. Fournir des périodes plus longues qui permettent aux enfants de participer activement à un vaste éventail d'activités de jeu libre qu'ils choisissent eux-mêmes.

- d. Procurer des expériences et des occasions d'apprentissage libre pour encourager l'expression créative.
- e. Participer activement aux expériences de jeu des enfants.
- f. Fournir des activités et expériences cognitives qui correspondent au niveau de développement des enfants.

Promouvoir l'adoption de compétences sociales par le jeu

- g. Prévoir de fournir du matériel et des occasions pour que les enfants jouent dans des groupes de diverses tailles.
- h. Aider les enfants à acquérir des compétences sociales qui correspondent à leur âge et à leurs niveaux de développement.

2.4 Les programmes de garde d'enfants utilisent des observations, la consignation de renseignements et de la documentation pour planifier le programme en fonction des besoins, capacités et intérêts des enfants ainsi que de leurs expériences avec les familles et les collectivités.

Indicateurs

Planification des horaires, routines et transitions

- a. Planifier les horaires de façon à appuyer les expériences d'apprentissage des enfants.
- b. Planifier des routines qui correspondent aux niveaux de développement des enfants.
- c. Planifier des mesures de transition pour réduire au minimum le stress exercé sur les enfants.
- d. Faire preuve de flexibilité en changeant les horaires, les routines et les transitions de façon à répondre le mieux possible aux besoins des enfants en matière de développement.

Planification des programmes

- e. Examiner les renseignements communiqués par les familles pour guider la planification.
- f. Observer et consigner les connaissances, intérêts et domaines de curiosité des enfants pour les utiliser comme base de planification des programmes.
- g. Inviter les enfants à participer à l'élaboration des routines et des règlements et à la planification du programme.
- h. Consigner les références et les ressources utilisées aux fins de planification pour les enfants et avec ceux-ci.
- i. Donner aux enfants des occasions de partager leurs connaissances et de les mettre en pratique.
- j. Surveiller la croissance et le développement



II. RÉSULTATS POUR LES FAMILLES

Les familles assument la responsabilité principale du bien-être et du développement de leurs enfants. Quand les programmes de garde établissent des communications et des processus de prise de décisions respectueux et honnêtes avec les familles, ils améliorent le bien-être et le développement des enfants. Les familles ont le droit de participer pleinement au programme de leurs enfants.



> Norme 3 :

Les relations avec les familles sont respectueuses et axées sur le soutien.

Les programmes de garde d'enfants de qualité adoptent des pratiques axées sur la famille avec les enfants et les parents, ce qui contribue à l'établissement de milieux positifs qui appuient l'apprentissage et le développement des enfants. Les parents doivent pouvoir participer au programme de garde, visiter les lieux en tout temps et établir des liens avec les professionnels des services de garde. Chose tout aussi importante, les parents doivent être informés des expériences quotidiennes vécues dans le programme de garde et être confiants que leurs enfants sont considérés comme importants pour le programme et les professionnels des services de garde qui en prennent soin.

3.1 Les programmes de garde d'enfants travaillent en partenariat avec les familles et respectent leurs croyances et expertise en tant que principaux fournisseurs de soins dans le cadre de l'éducation de leurs enfants.

Indicateurs

- a. Appuyer l'important rôle d'éducation que jouent les familles dans la vie des enfants.
- b. Intégrer des stratégies de communication efficaces avec les familles pour faciliter l'établissement de relations positives et respectueuses.
- c. Respecter la diversité des enfants et des familles que le programme sert.
- d. Faire preuve de respect pour la ou les langues que les enfants parlent à la maison.
- e. Valoriser les contributions des familles pour les enfants, le programme et la collectivité.

3.2 Les programmes de garde d'enfants mettent en œuvre des pratiques claires et simples qui favorisent l'échange régulier de renseignements avec les familles.

Indicateurs

- a. Donner des occasions aux familles de communiquer et d'échanger des renseignements avec le programme de garde d'enfants.
- b. Fournir aux familles un processus clair d'accueil et d'orientation avant que les services de garde de leurs enfants ne commencent.
- c. Favoriser les communications régulières entre la famille et le programme.
- d. Donner des occasions aux familles de participer à l'élaboration des programmes de leurs enfants.
- e. Consulter les familles au sujet des politiques/pratiques proposées et des changements apportés au programme qui sont susceptibles d'influer sur elles.
- f. Mettre en œuvre une politique sur les médias sociaux qui définit la surveillance et l'intention et correspond aux résultats du programme.
- g. Protéger la vie privée des enfants, des familles et des collègues.

3.3 Les programmes de garde d'enfants appuient les familles grâce à la participation des parents, en mettant en commun les ressources et en fournissant de l'information concernant du soutien supplémentaire pour leurs enfants.

Indicateurs

- a. Inviter les parents à participer avec leurs enfants aux sorties éducatives ou aux excursions en dehors de l'école.
- b. Inviter les parents à passer du temps dans le programme.
- c. Donner aux familles des occasions d'établir des relations entre elles.
- d. Fournir aux familles de l'information sur les programmes et les services offerts par d'autres organismes communautaires et sociaux.
- e. Servir d'agent afin d'aider les familles à obtenir du soutien précis pour leurs enfants, à communiquer avec l'organisme qui l'offre et à accéder à ce soutien.
- f. Ne divulguer de l'information sur un enfant qu'avec le consentement des parents.

A photograph of a woman with long dark hair, smiling warmly as she interacts with four children. The children are gathered around a wooden table, looking at something on it. The woman is leaning in, pointing towards the table. The children include a boy on the left, a girl in the middle, a girl on the right, and a boy on the far right. The background shows a window with blinds. A large orange arrow graphic points from the left towards the text box.

III. RÉSULTATS POUR LE PERSONNEL

Les professionnels des services de garde d'enfants sont essentiels à la prestation de programmes de garde de grande qualité. Les enfants en sortent gagnants quand les professionnels des services de garde intègrent à la pratique leur grande compréhension de l'apprentissage en bas âge et du développement des enfants. Les professionnels des services de garde sont le plus efficaces quand ils sont appuyés, respectés et appréciés dans leur milieu de travail et quand ils ont des occasions de croissance professionnelle.

> Norme 4 :

Les programmes de garde d'enfants créent un milieu de travail qui offre du soutien en vue de maintenir une équipe qualifiée de professionnels des services de garde et de les aider à fournir des services de garde de haute qualité grâce à leur philosophie ainsi qu'à leurs politiques, procédures et pratiques.

4.1 Les programmes de garde d'enfants disposent d'énoncés clairs et à jour pour faire état de leurs philosophies, politiques, buts et stratégies de programme en place de manière à aider les professionnels des services de garde à fournir des services de qualité.

Indicateurs

- a. Donner une orientation complète aux professionnels des services de garde avant qu'ils commencent à travailler auprès des enfants.
- b. Veiller à ce que chaque professionnel des services de garde d'enfants comprenne clairement l'information qui lui est présentée durant l'orientation.
- c. Veiller à ce que tous les professionnels des services de garde d'enfants soient informés des changements apportés à l'exécution du programme et à l'information gouvernementale qui influenceront directement sur eux.

- d. Mettre en œuvre un processus d'échange régulier de renseignements avec les professionnels des services de garde d'enfants.
- e. Faire participer les professionnels des services de garde d'enfants à l'examen des politiques, procédures et processus.
- f. Tenir des réunions du personnel sur une base régulière.
- g. Rédiger un procès-verbal à chaque réunion qui fait état des contributions des professionnels des services de garde d'enfants à la prise de décisions et à l'élaboration des plans d'action.
- h. Veiller à ce que les procès-verbaux soient distribués aux professionnels des services de garde d'enfants.
- i. Planifier l'ordre du jour des réunions de façon à donner suite aux mesures de suivi ou aux responsabilités établies à la réunion précédente.

4.2 Les programmes de garde d'enfants sont dotés de ressources humaines et de pratiques de gestion bien définies pour appuyer une équipe qualifiée de professionnels des services de garde d'enfants et maintenir un milieu de travail positif.

Indicateurs

Pratiques en matière de ressources humaines pour appuyer les professionnels des services de garde d'enfants

- a. Appuyer le personnel au moyen d'une politique sur les ressources humaines.

- b. Documenter et suivre les procédures d'embauche, en précisant le processus de recrutement, d'entrevue, de présélection (vérifications des références et du casier judiciaire) et d'embauche.
- c. Réaliser des examens annuels du rendement et consulter les professionnels des services de garde d'enfants pour élaborer des plans de formation individualisés et appuyer l'atteinte de niveaux plus élevés d'éducation, surtout pour les professionnels des services de garde d'enfants non agréés comme préposés au développement de l'enfant ou superviseurs du développement de l'enfant.
- d. Définir les procédures pour les professionnels des services de garde d'enfants qui appuient leur participation aux occasions de perfectionnement professionnel.

Pratique professionnelle quotidienne

- e. Intégrer un code d'éthique pour orienter la pratique des professionnels des services de garde d'enfants.
- f. Définir clairement des procédures d'urgence (en cas d'incendie, de catastrophe naturelle et de confinement des lieux) que les professionnels des services de garde d'enfants comprennent et observent.
- g. Reconnaître et souligner les contributions des professionnels des services de garde d'enfants.

4.3 Les programmes de garde d'enfants comportent un milieu de travail positif et une culture organisationnelle qui appuient le bien-être et le perfectionnement des professionnels des services de garde d'enfants.

Indicateurs

Ressources et soutien en matière de planification

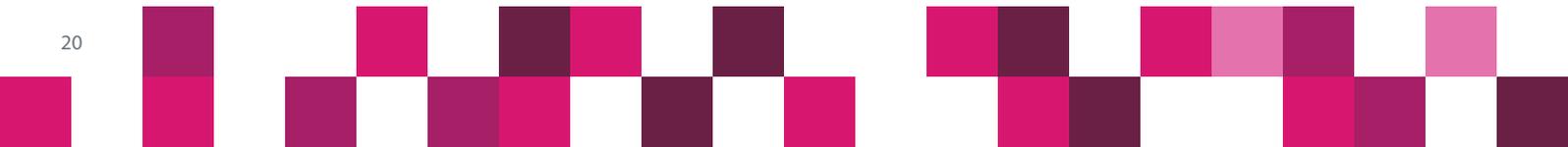
- a. Veiller à ce que les professionnels des services de garde d'enfants aient suffisamment de temps au travail pour réaliser les tâches et assumer les responsabilités.
- b. Veiller à ce que les professionnels des services de garde d'enfants aient accès à des ressources et disposent du temps requis pour mettre en œuvre la planification adaptée à l'âge.

Professional development opportunities

- c. Veiller à ce que les professionnels des services de garde d'enfants aient de la formation dans les domaines clés pour appuyer leur travail en fonction de l'âge des enfants auprès desquels ils travaillent.

Milieu de travail

- d. Encourager la création de relations de travail respectueuses et axées sur la coopération.
- e. Participer aux activités de promotion du travail d'équipe.





IV. RÉSULTATS POUR LA COLLECTIVITÉ

Les programmes de garde d'enfants de grande qualité établissent des relations positives avec les organismes communautaires et font participer leurs partenaires communautaires et intervenants aux processus d'évaluation des programmes. Le bien-être des enfants et des familles est renforcé quand ces partenariats sont élargis et englobent les fournisseurs de services sociaux connexes dans la collectivité, y compris d'autres sources de soutien professionnel.

> Norme 5 :

Les programmes de services de garde d'enfants collaborent avec les organismes et sources de services communautaires pour répondre aux besoins des enfants et des familles qu'ils servent.

Les programmes de garde d'enfants réussissent le mieux à répondre aux divers besoins des enfants et des familles qu'ils servent quand ils établissent des relations positives axées sur la collaboration avec les organismes et partenaires communautaires.

5.1 Les programmes de garde d'enfants sont sensibles aux divers besoins des enfants et des familles qu'ils servent.

Indicateurs

- a. Tenir à jour un ensemble d'informations sur les ressources et services offerts aux enfants et aux familles.
- b. Aider les familles à faire face aux barrières qui les empêchent d'accéder aux ressources et services communautaires.
- c. Répondre aux plaintes et préoccupations de la collectivité.
- d. Inviter les intervenants communautaires ou les représentants d'organismes à appuyer le programme de garde d'enfants.

5.2 Les programmes de garde d'enfants établissent des relations de travail avec les organismes et sources de services au sein de la collectivité.

Indicateurs

- a. Établir et maintenir des relations avec les organismes communautaires et groupes professionnels qui appuient les familles et leurs enfants.
- b. Collaborer avec les organismes communautaires pour établir des partenariats qui appuient les enfants et les familles.
- c. Utiliser les ressources communautaires pour répondre aux besoins des enfants et des familles qu'ils servent.

5.3 Les programmes de garde d'enfants sont dotés d'un processus clairement défini qui régit la participation des intervenants communautaires.

Indicateurs

- a. Inviter les familles et les intervenants communautaires pertinents à participer au programme.
- b. Veiller à ce que la famille et les intervenants communautaires qui occupent des postes de consultation ou au sein de comités reflètent la diversité de la collectivité.

- c. Mettre en œuvre un processus d'orientation pour les intervenants communautaires qui participent directement au programme.
- d. Établir un processus de consultation communautaire qui est sensible à la diversité des besoins.

> Norme 6 :

L'amélioration continue de la qualité est démontrée grâce au processus continu d'autosurveillance et d'évaluation.

La qualité n'est pas statique. Il s'agit d'un processus dynamique qui doit mettre l'accent sur l'amélioration continue. La compréhension des pratiques exemplaires est en constante évolution en fonction des résultats de recherche. De même, les besoins des familles et de la collectivité changent, par exemple, à la suite de changements démographiques. Pour pouvoir offrir un programme de haute qualité, l'organisme doit continuellement se surveiller, apporter des changements et évaluer l'effet de ces changements. Des politiques et pratiques bien documentées et continuellement examinées, en partenariat avec les intervenants pertinents, contribuent à la gestion et à l'exécution efficaces du programme de garde d'enfants.

6.1 Les programmes de garde d'enfants exécutent des processus continus de surveillance et d'évaluation auxquels participent le personnel administratif, les familles, les professionnels des services de garde d'enfants et d'autres intervenants pour appuyer l'amélioration continue de la qualité.

Indicateurs

- a. Demeurer au courant des nouvelles pratiques exemplaires.
- b. Établir et mettre en œuvre régulièrement des processus de surveillance et d'examen/évaluation annuels.
- c. Inclure les professionnels des services de garde d'enfants, le personnel administratif, les familles et les autres intervenants dans le processus d'évaluation du programme, et intégrer les idées présentées aux décisions et politiques concernant le programme.
- d. Encourager les participants au processus d'évaluation à dégager les points forts du programme et les aspects à améliorer.
- e. Examiner régulièrement les politiques et procédures du programme de garde d'enfants.
- f. Apporter des changements aux politiques ou procédures de façon continue.

- g. Mettre en œuvre un processus de surveillance des progrès entre les périodes d'examen.
- h. Utiliser les résultats du processus d'évaluation pour fixer les buts futurs.
- i. Communiquer les résultats du processus d'évaluation au personnel administratif, aux professionnels des services de garde d'enfants et aux familles.

6.2 Les programmes de garde d'enfants utilisent le plan d'amélioration de la qualité pour fixer les buts du programme chaque année.

Indicateurs

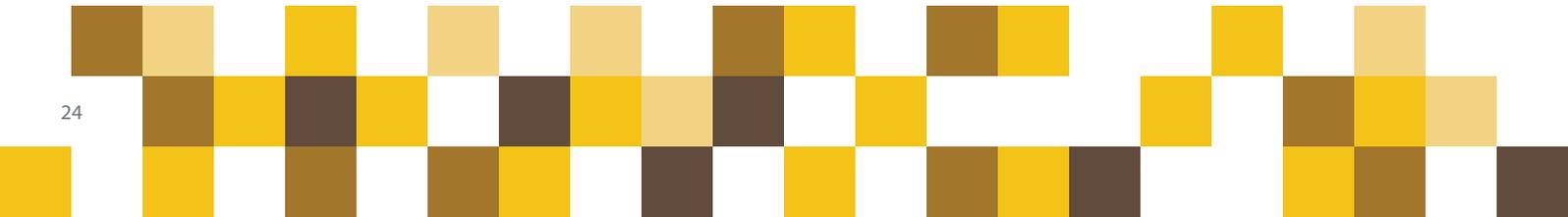
- a. Utiliser le plan d'amélioration de la qualité (PAQ) et les plans d'action dans le cadre des processus d'examen et d'établissement des buts.
- b. Faire participer le personnel administratif, les professionnels des services de garde d'enfants, les familles et les autres intervenants à la rédaction du PAQ.
- c. Veiller à ce que les buts et plans d'action soient mesurables.

- d. Veiller à ce que les buts et plans d'action reflètent les ressources disponibles et les circonstances qui influent sur le programme.
- e. Surveiller les progrès en matière de réalisation des plans d'action et du PAQ tout au long de l'année.

6.3 Les programmes de garde d'enfants sont dotés de politiques et procédures administratives judicieuses, aptes à appuyer la prestation de services de qualité.

Indicateurs

- a. Intégrer les pratiques exemplaires en matière de développement des enfants aux politiques et procédures.
- b. Mettre en œuvre les politiques et les procédures au quotidien.
- c. Veiller à ce que la connaissance et le respect de toutes les exigences et responsabilités juridiques soient maintenus pour l'exécution du programme.



> Pour obtenir de plus amples renseignements :

Services des ressources humaines de l'Alberta Certification et financement des services de garde d'enfants:
humanservices.alberta.ca/accreditation